

# Retraites Pénibilité et emploi

## 12 OCTOBRE 2010 DETERMINANT

Après le grand rassemblement du samedi 2 octobre, le gouvernement affiche toujours le même mépris des revendications syndicales et porte la lourde responsabilité du blocage et du refus d'une réforme inique des retraites.

La fédération Cfdt soutient les actions de la Confédération Cfdt et de l'intersyndicale (rencontres avec les salariés, interpellation des sénateurs, diffusion massive de la lettre ouverte unitaire au Président de la République et aux parlementaires...) et appelle de nouveau à manifester toujours plus nombreux le mardi 12 octobre. Un préavis de grève est de nouveau déposé pour permettre à celles et ceux qui le veulent de rejoindre les cortèges syndicaux.



**Le mardi 12 octobre 2010, toutes et tous dans la rue pour une nouvelle grande manifestation. Exigeons une réforme équitable et durable des retraites !**

D'ores et déjà, les organisations syndicales considèrent qu'il faudra donner des suites au mardi 12 octobre. Elles ont donc décidé de se revoir vendredi 8 octobre 2010 à cette fin.

## Toujours plus forts et déterminés Salariés, retraités, chômeurs

**La retraite, cela nous concerne tous !**



Octobre 2010

# LETTRE OUVERTE



Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,  
Mesdames et messieurs les députés,  
Mesdames et messieurs les sénateurs,

Le 9 septembre 2010



Les salariés se sont mobilisés dans des proportions exceptionnelles le 7 septembre 2010 à l'appel des organisations syndicales. Le caractère injuste et inefficace de la réforme des retraites à l'examen en ce moment au parlement malgré nos protestations est à l'origine du conflit en cours. Cette réforme va aggraver les inégalités sans répondre aux enjeux de long terme. La méthode utilisée qui a consisté pour l'essentiel à recevoir les syndicats sans jamais réellement les entendre a contribué à accroître les tensions.



Les annonces du 8 septembre 2010 qui se veulent une réponse aux mobilisations ne modifient pas la logique globale de la réforme proposée. Les injustices demeurent. Le calendrier précipité ne permet pas d'être entendu.



Le recul de l'âge d'ouverture du droit à la retraite de 60 ans à 62 ans, combiné à l'augmentation simultanée de la durée de cotisation, va fortement pénaliser les salariés, et plus particulièrement tous ceux qui ont commencé à travailler jeunes, qui seront amenés à contribuer plus que les autres au financement du système sans acquérir le moindre droit supplémentaire.

Le recul de l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans va durement aggraver la situation des salariés qui ont eu des parcours professionnels morcelés, en particulier les femmes dont près de 30% font valoir aujourd'hui leurs droits à la retraite à 65 ans pour éviter une pénalité sur leur pension et ceux qui sont conduits à entrer tardivement sur le marché du travail.



Ce report des âges légaux va entraîner un prolongement du chômage pour les nombreux salariés qui ne sont plus en activité lorsqu'ils partent à la retraite ce qui les pénalisera financièrement tout en reportant les charges financières sur d'autres comptes sociaux.



La pénibilité du travail n'est pas reconnue dans ses conséquences sur l'espérance de vie des salariés qui y ont été exposés.

Les fonctionnaires se voient imposer une hausse drastique du taux de leur cotisation, en période de gel des salaires, conduisant à une baisse importante et injuste de leur pouvoir d'achat.



Au total, le projet de loi de réforme des retraites fait reposer l'essentiel de l'effort sur les salariés, ne répond ni aux questions d'emploi, en particulier des jeunes et des seniors, ni à la résorption des inégalités ni au besoin de financement. Les salariés devraient accepter de payer la facture de la crise financière et économique dont ils ne sont pas responsables. Cette réforme est donc inacceptable.

Pour toutes ces raisons, au nom des salariés nous vous demandons solennellement d'entendre le point de vue des organisations syndicales dans la perspective de définir un ensemble de mesures justes et efficaces pour assurer la pérennité du système de retraites par répartition.

Dans ce contexte le vote de ce projet dans sa logique actuelle n'est pas d'actualité.

Bernard THIBAUT  
Secrétaire général de la CGT

François CHEREQUE  
Secrétaire général de la CFDT

Jacques VOISIN  
Président de la CFTC

Bernard VAN CRAEYNEST  
Président de la CFE-CGC

Alain OLIVE  
Secrétaire général de l'UNSA

Bernadette GROISON  
Secrétaire générale de la FSU

Annick COUPE  
Porte-parole de UNION SYNDICALE SOLIDAIRES